



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Effectifs du commissariat de Châlons-en-Champagne

Question orale n° 565

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation particulièrement préoccupante des effectifs du commissariat de Châlons-en-Champagne. Si chacun peut se féliciter de l'engagement quotidien et du professionnalisme des personnels de la police nationale dans la Marne, il apparaît néanmoins que les moyens humains dont dispose le commissariat de Châlons-en-Champagne demeurent aujourd'hui très contraints. Depuis plusieurs promotions de gardiens de la paix, aucun renfort significatif n'a été attribué à cette circonscription et, lors de la 276e promotion, le département n'a bénéficié que de trois affectations. Aucun poste en mutation polyvalente n'a, par ailleurs, été ouvert, ce qui limite les possibilités de rééquilibrage des effectifs. Cette situation se conjugue à une hausse de l'activité et à une évolution préoccupante de certains indicateurs de délinquance, notamment en matière d'atteintes aux biens et de faits de violences. Elle se traduit concrètement par une sollicitation accrue des équipes, une organisation rendue plus complexe et des marges de manœuvre de plus en plus réduites pour assurer une présence visible et régulière sur la voie publique. À ces difficultés s'ajoutent, depuis plusieurs mois, l'absence de commissaire de police ainsi qu'un nombre insuffisant d'officiers au sein du commissariat, éléments essentiels pourtant pour assurer l'encadrement des équipes, la conduite des enquêtes et la bonne coordination des services. Cette situation suscite des interrogations légitimes quant à la capacité de l'encadrement local à faire face durablement aux enjeux du territoire. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir quelles dispositions le Gouvernement envisage afin d'accompagner le commissariat de Châlons-en-Champagne par un renforcement progressif et adapté des effectifs, tant en personnels d'exécution qu'en officiers, ainsi que par la nomination, dans les meilleurs délais, d'un commissaire de police, afin de conforter l'organisation des services et la qualité du service public de la sécurité dans la Marne.

### Texte de la réponse

#### COMMISSARIAT DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Lise Magnier, pour exposer sa question, no 565, relative au commissariat de Châlons-en-Champagne.

**Mme Lise Magnier** . Tout d'abord, permettez-moi de saluer l'engagement quotidien et l'immense professionnalisme des policiers nationaux dans la Marne, particulièrement à Châlons, ville préfecture. Leur engagement total est d'autant plus nécessaire que les moyens humains dont dispose le commissariat de Châlons-en-Champagne apparaissent particulièrement contraints.

Depuis plusieurs promotions de gardiens de la paix, aucun renfort significatif n'a été attribué à notre circonscription ; lors de la 276e promotion, le département n'a bénéficié que de trois affectations. Sur les quatre dernières années, la Marne a perdu 19 officiers de police judiciaire (OPJ) – leurs effectifs sont passés de 158 à 139 –, ce qui rend le nombre de dossiers suivis par OPJ particulièrement préoccupant. Ainsi, au 1er janvier 2026, le commissariat de Châlons-en-Champagne compte 9 000 dossiers en attente de traitement, faute d'effectifs. Un enquêteur doit gérer en moyenne 450 dossiers.

Pourtant, vous le savez, nos policiers font preuve d'une grande capacité de travail et d'un grand sérieux, avec

notamment une hausse significative des arrestations relatives à la drogue, mais aussi des interventions liées à la prise en charge des victimes de violence. Cette sollicitation accrue des équipes, conjuguée à une organisation rendue plus complexe, réduit de plus en plus les marges de manœuvre pour assurer une présence visible et régulière sur la voie publique. À cela s'ajoute l'absence d'un commissaire de police depuis plusieurs mois – absence que nous avons déjà connue lors de la mutation du précédent commissaire.

Madame la ministre, même si le territoire châlonnais a la chance de connaître une parfaite coordination entre la police nationale et la police municipale, tout comme avec les services préfectoraux ou l'institution judiciaire, il n'en reste pas moins que la situation singulière de Châlons-en-Champagne requiert que vous lui portiez une attention particulière. Tel est l'objet de ma question.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur.

**Mme Marie-Pierre Vedrenne**, *ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur* . Vous le savez, la sécurité est une priorité du gouvernement. À cet égard, vous avez raison de souligner que la question des effectifs est centrale. C'est pourquoi un effort exceptionnel de recrutement a été engagé dès 2017. Nous le poursuivons aujourd'hui en mettant l'accent sur le renforcement de la présence des policiers et des gendarmes sur la voie publique. C'est un objectif central des plans d'actions départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, notamment dans votre département.

La circonscription de police nationale de Châlons-en-Champagne, qui comptait 114 agents fin 2023 et 116 fin 2024, en comprend à ce jour 118 – à quoi s'ajoute en effet l'appui très utile, très concret, de 13 réservistes opérationnels. Si nécessaire, le commissariat peut en outre recevoir des renforts de la direction interdépartementale de la police nationale, laquelle dispose de 728 agents et d'un vivier de 68 réservistes. Je vous remercie, madame la députée, d'avoir souligné l'engagement quotidien, le professionnalisme de nos forces de sécurité ; permettez-moi de rendre à mon tour hommage à la mobilisation et au dévouement de ces policiers, comme de ceux de la direction interdépartementale.

Concernant les perspectives, le poste de chef de circonscription, vacant depuis le 1er octobre, devrait cesser de l'être en juillet ; le commissariat reste parfaitement tenu puisqu'un commandant divisionnaire fonctionnel, vous l'avez rappelé, assure l'intérim. Les postes d'officier sont tous pourvus : pour les deux mutations prévues en mars, le remplacement est déjà anticipé. Enfin, toujours en mars, la circonscription de Châlons-en-Champagne accueillera trois nouveaux gardiens de la paix, issus de la 277e promotion. Je vous assure du soutien total de l'État et du ministre de l'intérieur, ainsi que du mien.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Lise Magnier.

**Mme Lise Magnier** . Merci, madame la ministre, de vos propos et surtout de ces annonces rassurantes. Il est important que les nouveaux gardiens de la paix soient accompagnés par des agents expérimentés : l'anticipation des départs en mutation ou à la retraite, mais aussi l'affectation à notre commissariat, au mois de mars, de trois nouveaux policiers constituent de bonnes nouvelles.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Lise Magnier](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 565

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 janvier 2026](#)

**Réponse publiée le** : 4 février 2026, page 1124

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)